Une rente-pont au-delà de la retraite anticipée

Suisse Une commission du Conseil des Etats se rallie à l'avis du National pour soutenir les chômeurs âgés.



Un chômeur aurait droit à une rente si sa fortune nette est inférieure à 50'000 francs.

05.03.2020

Commentaires 1

Partager 0Mail 1

У Tweet

Signaler une erreur

Vous voulez communiquer un renseignement ou vous avez repéré Les chômeurs de 60 ans et plus devraient bénéficier d'une rente-pont jusqu'à leur retraite ordinaire. La commission de la sécurité sociale du Conseil des Etats propose au plénum de se rallier au National sur ce point par 8 voix et 5 abstentions. Mais elle veut maintenir le plafond.

Cette prestation sera aussi versée aux personnes jusqu'au moment où ils peuvent percevoir une rente vieillesse anticipée, s'il est prévisible qu'elles toucheront des prestations complémentaires au moment de leur retraite ordinaire, indiquent jeudi les services du Parlement.

Frais remboursés

Un chômeur aurait droit à une rente si sa fortune nette est inférieure à 50'000 francs. Un couple pourrait y prétendre s'il dispose de moins de 100'000 francs. La décision a été prise par 6 voix contre 4 et 3 abstentions.

La commission propose aussi de se rallier au National concernant les bonifications pour tâches éducatives ou d'assistances. Par 9 voix contre 4, elle a décidé qu'elles seront incluses dans le calcul des cotisations à l'AVS. A l'instar du National, elle propose aussi sans opposition que les frais liés à la maladie ou à l'invalidité soient remboursés aux personnes recevant des prestations transitoires.

Encore des divergences

La commission a toutefois maintenu trois divergences avec le National. Par 8 voix contre 5, elle tient à ce que la prestation transitoire ne soit accordée qu'aux personnes qui seront arrivées en fin de droit au plus tôt après leur 60e anniversaire. La mouture de la Chambre du peuple prévoit que la rente soit accordée aussi aux personnes arrivées en fin de droit un peu avant leur 60e anniversaire.

La commission tient également à plafonner la rente-pont. Une personne seule devrait toucher 38'900 francs et un couple 58'350 francs, a-t-elle décidé par 8 voix contre 4. Par 7 voix et 6 abstentions, elle précise aussi que le projet ne doit pas introduire une nouvelle subvention pour les branches qui proposent des prestations de préretraite.

Avec ces propositions, 3400 personnes pourraient bénéficier d'une aide chaque année. Les coûts sont estimés à 150 millions de francs par an, précise la commission. Le National s'est montré plus généreux, sa version atteignant 270 millions. Quelque 6200 personnes pourraient en profiter.

Dignité

La rente-pont fait partie d'un paquet de mesures que le Conseil fédéral a élaboré avec les partenaires sociaux pour favoriser la main d'oeuvre indigène et répondre à l'initiative UDC contre la libre-circulation soumise au vote le 17 mai. Elle ne sera utilisée que lorsque toutes les autres dispositions auront échoué.

La prestation doit permettre un passage à la retraite en toute dignité à des personnes de 60 ans et plus qui n'arrivent pas à retrouver un travail. Celles-ci ne devraient pas être précarisées en cas de perte d'emploi ni avoir à recourir à l'aide sociale jusqu'à leur retraite. (ats/nxp)

Créé: 05.03.2020, 16h52

Articles en relation

Initiative lancée pour une 13e rente AVS

Retraites Une alliance de syndicats, de partis et de différentes organisations lance une initiative pour que chacun ait une retraite décente. Plus...

05.03.2020

Le National soutient les chômeurs de longue durée

Confédération La Chambre du peuple compte préparer une rente-pont pour chômeurs de longue durée afin de favoriser la main d'oeuvre indigène. Plus... 04 03 2020

NEWSLETTER CONCOURS!
뎙
Gagnez des lots exceptionnels !